

Mémoire présenté aux
membres du comité de la réforme électorale par le
Regroupement des communautés Évangéline
Le 13 septembre 2004

Je désire vous remercier pour être venus dans notre région afin de nous permettre de présenter nos points de vue relativement à votre rapport préliminaire sur les limites des circonscriptions électorales. Il est approprié que la rencontre ait lieu dans ce centre, notre pierre angulaire touristique. Ce centre, qui présente nos meilleurs artistes acadiens aux visiteurs, a un rôle important à jouer dans le maintien de la culture et de la langue acadiennes, puisqu'il contribue à la promotion et au développement de notre secteur économique.

J'aimerais vous présenter brièvement l'organisme relativement nouveau que nous représentons aujourd'hui. Il s'agit du Regroupement des communautés Évangéline.

Notre organisme a vu le jour il y a deux ans lorsqu'il y eut un besoin de coordonner le développement de notre région. L'organisme fut créé lors d'une réunion publique. Le conseil d'administration est formé de 15 membres - cinq membres du comité de direction, huit conseillers représentant les différents secteurs de nos communautés et deux membres représentant les municipalités de Wellington et d'Abram-Village. Nous sommes uniques dans le sens que les activités de notre conseil se déroulent en français et en anglais.

La communauté nous a confié le mandat de faciliter le développement de la région Évangéline en travaillant ensemble pour atteindre les objectifs communautaires formulés dans le but d'améliorer et de valoriser tous les secteurs et les organismes au sein de la communauté.

À la suite de l'adoption de cette mission, les priorités suivantes furent définies :

- création de possibilités d'emplois permanents et diversifiés
- développement et création de nouvelles activités et attractions touristiques
- sensibilisation des habitants locaux à l'importance d'appuyer les entrepreneurs locaux
- routes favorisant le développement
- établissement d'une bonne communication au sein de la communauté
- augmentation des efforts pour prévenir l'assimilation
- logements modernes et à prix abordables pour les personnes âgées - priorité numéro un de la communauté
- amélioration des services de santé, y compris les services offerts par des médecins bilingues
- infrastructures communautaires adéquates

La communauté a également adopté un plan de cinq ans pour guider ses développements futurs.

Notre intérêt par rapport au travail de votre comité découle de ce plan. Dans le cadre des efforts permanents visant à prévenir l'assimilation et à promouvoir la culture française, nous voyons un effet négatif marqué sur notre communauté dans ce que vous proposez. Il semble y avoir une

lacune – vous dites que vous voulez protéger la minorité, mais votre projet de réforme risque de diluer davantage les votes francophones.

Nous sommes d'accord avec vos buts et vos principes, ainsi que les faits que vous avez utilisés pour guider votre travail, surtout l'article 5 à la page 3 où vous dites qu'il y a trois communautés d'intérêt qui doivent être respectées lorsque des modifications sont proposées (la communauté acadienne et francophone, les régions rurales de la province et les quatre grosses municipalités).

Nous sommes également d'accord avec la déclaration que vous faites à la page 19, où vous exposez le fait qu'il y a une communauté d'intérêt distincte qui doit être reconnue lors de la refonte de la carte électorale. Vous affirmez également que, si nécessaire, un écart légèrement plus grand que celui des autres régions sera justifié.

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec votre conclusion que la circonscription d'Évangéline, avec les délimitations proposées, continuera sur la même voie, car la vaste majorité des électeurs (75 %) sont Acadiens et/ou francophones.

Nous avons demandé au personnel de votre Commission pour les documents de référence justifiant ces chiffres qui, à notre avis, sont inexacts et trompeurs.

Nous avons donc décidé de reconstituer les chiffres pour mieux décrire l'ancienne circonscription 24 par rapport à la nouvelle circonscription 4 que vous proposez. Ces chiffres proviennent de Statistique Canada.

Nous avons alors conclu qu'il y a une divergence importante dans votre rapport en ce qui concerne le pourcentage de francophones dans notre région.

Lorsque nous calculons le nombre d'électeurs dans l'ancienne circonscription par rapport à la nouvelle, et ce, en utilisant les résultats de l'élection, nous finissons avec un chiffre très différent de celui des 75 % d'Acadiens et de francophones dont vous parlez dans votre proposition.

Vous avez ajouté 236 électeurs à Linkletter, 356 à Arlington et 356 à Lot 16, puis vous en avez enlevés 363 à Slemon Park, pour un gain net de 584 électeurs. Si nous nous basons sur les chiffres de Statistique Canada, nous estimons que le nombre d'électeurs francophones qui ont été ajoutés à la circonscription 4 représentent 10 % du nombre total d'électeurs. Et il s'agit d'une estimation très généreuse! Vous ajoutez donc un plus grand nombre d'électeurs anglophones, ce qui diminuera considérablement le vote minoritaire dans notre région.

Chers membres de la Commission, les changements proposés vont à l'encontre des principes de base et des points que vous considérez importants dans votre document. Nous sommes de l'avis que le corps électoral était satisfaisant tel quel, avec un différentiel de 25 %. Compte tenu de l'augmentation d'électeurs au cours des dix dernières années, l'ancienne circonscription 24 a toujours été semblable à la moyenne insulaire. Alors pourquoi changer notre circonscription?

Le seul changement logique à apporter à la circonscription 24 serait d'enlever Slemon Park et d'ajouter Lot 16.

De plus, lorsqu'on considère les variations de la population au cours des dix dernières années, on se rend compte que la population de la circonscription 24 a augmenté de 9 %. Nous ne voyons donc pas le besoin d'augmenter le corps électoral ni d'y apporter quelque changement que ce soit à ce moment.

La Commission doit se concentrer davantage sur les communautés rurales et maintenir une forte proportion au sein du gouvernement. Il importe donc que les communautés telles que les nôtres continuent d'être bien représentées auprès du gouvernement. Il faut chercher à renforcer cette représentation plutôt que la diluer.

Chers membres de la Commission, vous avez seulement défini une communauté minoritaire. Vous auriez dû chercher à la protéger au lieu de la diluer au point où on ne la reconnaîtra plus, phénomène semblable à ce qui s'est produit dans les autres communautés francophones de la province.